

26 SEP. 1997

A. ALLARD BOUTIQUE DE MEGEVE

N°

A J H 63

Société anonyme au capital de 400.000 Francs
Siège social : 148, Place de l'Eglise - 37, Quai du Prieuré
74120 MEGEVE
RCS BONNEVILLE B 606 220 127

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JUILLET 1997**

Le vingt huit juillet mil neuf cent quatre vingt dix sept, à onze heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Paul ALLARD, Président
- Madame Sylvie ALLARD,
- Madame Anne-Marie CHATRON MICHAUD.

En conséquence, Monsieur Jean-Paul ALLARD, Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte du désir de Madame Anne-Marie CHATRON MICHAUD de démissionner de ses fonctions d'administrateur à l'issue du Conseil d'administration.

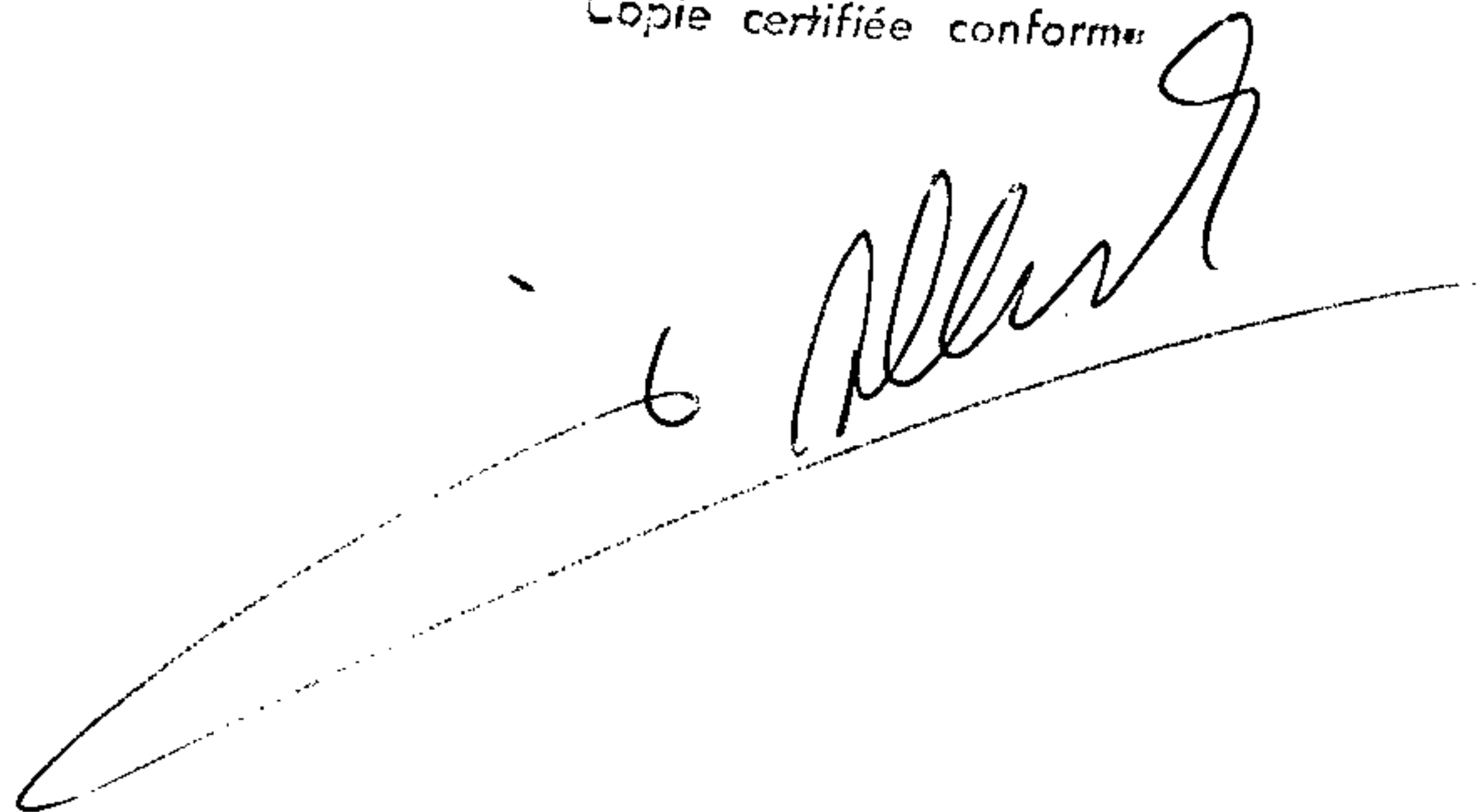
Il propose donc que Monsieur Jean-Marie ALLARD demeurant 250, Avenue Charles Feige - 74120 MEGEVE soit coopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 juillet 1966 et l'article 14 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Jean-Marie ALLARD en remplacement de Madame Anne-Marie CHATRON MICHAUD et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 mai 2000.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Jean-Marie ALLARD a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'administrateur ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Copie certifiée conforme.

A large, stylized handwritten signature, likely of Jean-Marie Allard, is written over a horizontal line. The signature is in black ink and appears to be a cursive or semi-cursive script.